



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION
DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT**

Restauration de la continuité écologique sur le ru du Lerzy à La Capelle

Tranche 1

Compte-rendu de la réunion de chantier n°2 18 Décembre 2014

• Lieu :	Sur le chantier – rue du moulin à 10h00
-----------------	---

• Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA)	• Maître d'œuvre : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	• Entreprise : Mascitti Nino SA
--	--	---

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
PREDHOMME Raymond	Président du syndicat (SIABOA)	✓		
MERESSE Guy	Maire de La Capelle	✓		
PRUSSE Marie Madeleine	Déléguée syndicat – commune de La Capelle	✓		
TIMMERMANS Bob	Propriétaire riverain	✓		
FAUVEL Maxime	Union des syndicats d'aménagement	✓		
DUDIN José	Technicien SIABOA	✓		
STEPHAN Grégory	Communauté de communes de la Thiérache du Centre (CCTC)	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne			✓

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ru du Lerzy à La Capelle – tranches 1 et 2 – ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti Nino SA – (siège : Villers Cotterêts / 02.)

• **AVANCEMENT DES TRAVAUX :**

- La pose des 3 dalots est terminée. Le radier a été calé à -60 cm par rapport à la cote amont du lit et suivant une pente de 1,5%. La remise en eau a permis une libération des granulats bloqués permettant une recharge vers l'aval (environ 10 à 15 cm dans le dalot) et transport vers l'aval du lit.
- Les dalots sont posés sur un lit de 30 cm de GNTB et une dalle béton de 20 cm.
- La fosse de dissipation a été comblée et la berge érodée retalutée.



Dalot vue amont



Lit et berge en aval du dalot

- le batardeau et la dérivation ont été retirés et les berges retalutées



Retalutage des berges après retrait du batardeau



Busage de dérivation à évacuer

• REMARQUES, OBSERVATIONS ET TRAVAUX RESTANTS :

- La pente de la berge rive droite en amont devra être réadoucie dans la perspective de l'implantation d'un passage à gué pour le bétail. La terre remblayée derrière le saule en face devra être enlevée.



- Le pied de berge de la rive droite devra être reculé de 30 cm et le haut de berge de 50 cm pour assurer une section de lit optimale et une pente de talus plus douce.



- La sortie du rejet de la STEP va être rallongée afin de pouvoir remblayer la zone. L'exutoire devra être perché par rapport au cours d'eau pour permettre les prélèvements en sortie de buse.
- Des enrochements seront disposés sur les berges en amont et en aval immédiat du dalot pour éviter tout risque d'affouillements.



- Une dalle de répartition doit être coulée sur le dalot (épaisseur 15 cm). Le dessus du dalot ainsi que le chemin doivent être repris avec du GNTB (0/31,5) compacté.

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti Nino SA 06.12.43.28.43
 - M. FAUVEL Maxime – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 - M. DUDIN José – Syndicat de l’Oise amont 03.23.97.90.24

- LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

Le **mardi 23 décembre 2014 à 10h00** sur le site des travaux (rue du moulin)

Le service technique,